



**MINE
AKASABA
OUEST**

CADRE DE BON VOISINAGE

2023 - 2025





TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE

- Notre approche en matière de relations avec les communautés
- Mécanisme de traitement des demandes et préoccupations
- Un projet entièrement autorisé ayant nécessité un processus rigoureux d'évaluation et de consultations

MODALITÉS DU CADRE

- Démarche
- Objectifs
- Secteurs visés par le cadre
- Entrée en vigueur et processus d'évaluation

PROGRAMMES DU CADRE

- Gestion des poussières
- Sécurité routière
- Gestion des dynamitages et des vibrations
- Gestion du bruit
- Gestion de l'eau
- Communication

CONTACTS





CONTEXTE

NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS

Le respect des communautés voisines où nous exerçons nos activités fait partie des valeurs fondamentales de notre politique de développement durable. Nous avons toujours travaillé en collaboration avec nos voisins afin d'identifier des façons d'améliorer nos pratiques et de favoriser des relations harmonieuses et durables. Cette collaboration est essentielle à notre réussite en tant qu'entreprise et nous savons que pour la maintenir, nous devons être transparents, ouverts et réceptifs à leurs besoins et leurs attentes, respectueux de leurs valeurs et responsables dans la façon dont nous gérons nos activités. Nous souhaitons aborder nos relations sur des bases de confiance et d'écoute et démontrer notre leadership dans le maintien de relations respectueuses avec nos voisins.





CONTEXTE

MÉCANISME DE TRAITEMENT DES DEMANDES ET PRÉOCCUPATIONS

Agnico Eagle a l'habitude d'agir avec diligence et de façon responsable lorsque ses opérations peuvent générer des impacts dans les communautés qui l'accueillent. Ce cadre s'ajoute au mécanisme de traitement des demandes et des préoccupations, ci-contre, déjà existant. Ainsi, le voisinage visé par le présent cadre peut bénéficier de notre soutien pour toute préoccupation citoyenne concernant les opérations du Complexe minier Goldex incluant le Projet Akasaba Ouest.





CONTEXTE

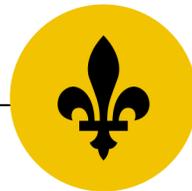
AKASABA: UN PROJET ENTièrement AUTORISÉ AYANT NÉCESSITÉ UN PROCESSUS RIGOUREUX D'ÉVALUATION ET DE CONSULTATION



Études d'impacts
environnementaux et
sociaux
(provincial et fédéral)



Consultations des
diverses parties
prenantes incluant les
résidents du secteur



BAPE
(Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement)



Déclaration de
décision fédérale /
Décret / Autorisations
(2018-2019)



Mesures d'atténuation et
engagements en fonction
des préoccupations et des
recommandations



Pas de dépassement
anticipé même sans
mesure d'atténuation



Plans et programmes de
suivis environnementaux
approuvés par les deux
paliers de gouvernement





MODALITÉS DU CADRE

DÉMARCHE

Ce cadre est issu d'une démarche de co-élaboration prenant compte des préoccupations et commentaires des résidents et des parties prenantes tout au long du processus.

- 3 cafés citoyens (rencontre citoyenne avec les résidents du secteur)
- 1 sondage
- La validation du comité de suivi d'Akasaba
- Une rencontre citoyenne de présentation du cadre

Note : L'élaboration et la mise en œuvre de ce cadre ne constituent pas une reconnaissance ou une admission de responsabilité, mais sont proposées dans une approche de bon voisinage. Ce cadre et son application ne peuvent être invoqués dans une action en justice.

OBJECTIF

Ce cadre vise à convenir des conditions essentielles à un bon voisinage et des programmes qui sont mis de l'avant par le Complexe minier Goldex pour prévenir, gérer et atténuer les impacts de ses activités en lien avec le projet Akasaba Ouest.





MODALITÉS DU CADRE

SECTEURS VISÉS PAR LE CADRE

Ce cadre s'applique aux adresses résidentielles voisines du Projet Akasaba Ouest qui sont localisées dans les secteur autour des lacs Ben, Bayeul et Sabourin uniquement.

ENTRÉE EN VIGUEUR ET PROCESSUS D'ÉVALUATION

Bien que plusieurs mesures indiquées dans ce document soient déjà en application, le cadre de bon voisinage entrera en vigueur le 1er novembre 2023 et ce jusqu'au 1er octobre 2025.

L'évaluation et la révision du cadre se feront en collaboration avec les voisins du Projet Akasaba Ouest ainsi que les autres parties prenantes. Mines Agnico Eagle se réserve le droit de modifier ce cadre, en tout temps.





PROGRAMMES DU CADRE



GESTION DES POUSSIÈRES



Programme de suivi - 24/24h - 7 jrs/7

- Analyses de la qualité de l'air.
- Suivis des matières particulaires et des retombées de poussières (de mai à octobre inclusivement).



Échantillonnage annuel de la végétation



Programme de gestion

- Arrosage et étendage d'abat poussière.
- Utilisation de pierre non-argileuse pour la construction des routes.
- Limite de vitesse de 40 km/h sur le site de la mine.
- Concassage du minerai sous un abri muni d'un dépoussiéreur.
- Système de dépoussiérage sur les foreuses.



PROGRAMMES DU CADRE



SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Programme de gestion

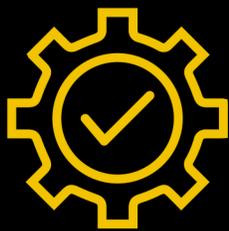
- Circulation des véhicules lourds sur le chemin Goldex-Manitou.
- Rappels réguliers des consignes auprès des utilisateurs de la route.
- Fermeture de l'accès donnant sur le chemin du Lac-Sabourin.



Mesures supplémentaires volontaires

- Étendages d'abat poussière à proximité du site lorsque nécessaire.
- Entretien assidu du chemin.
- Optimisation de la signalisation.





PROGRAMMES DU CADRE



GESTION DES DYNAMITAGES ET DES VIBRATIONS



Programme de suivi

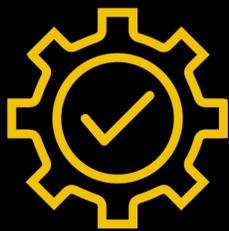
- Suivis et analyses des vibrations en continu pendant la phase de construction et d'opération.
- Pour les sautages:
 - Respect de la Directive 019 en vigueur pour l'industrie minière au Québec (limite de 12.7 mm/sec).

La Directive 019 sur l'industrie minière de MELCC définit les vitesses maximales permises pour le cas où les activités minières s'effectuent à moins de 1 km d'un point d'impact. L'exploitant doit installer un réseau de surveillance des vibrations au sol et des pressions d'air à proximité des habitations ou des puits artésiens (entre une et trois stations installées aux habitations les plus rapprochées de la mine, à moins d'un avis contraire justifiant un autre emplacement). Pour une mine à ciel ouvert (le cas de la mine Akasaba), les critères sont les suivants:



- La vitesse maximale des vibrations permise au sol dues aux opérations de sautage et enregistrées au point d'impact 12,7mm/s;
- Le seuil maximal des pressions d'air à toute habitation est de 128 décibels livéairs;
- S'il y a présence d'habitations à moins de 1km d'une telle mine, il est interdit de dynamiter entre 19 h et 7 h.

Le site Akasaba étant à environ 2 km des résidences les plus proches, ces normes plus restrictives sont rencontrées volontairement par Agnico Eagle.



PROGRAMMES DU CADRE



GESTION DES DYNAMITAGES ET DES VIBRATIONS

⊕ Mesures supplémentaires volontaires

- Programme d'évaluation pré-projet des propriétés sur base volontaire.
- Ateliers informatifs sur la gestion des vibrations.
- Communication des données de vibration deux fois par année aux cafés citoyens et rencontres de comité de suivi.
- Horaire fixe des sautages
(entre 12 h et 13 h et/ou 15 h et 16 h).
- Inscription sur base volontaire aux avis de sautage automatisés.





PROGRAMMES DU CADRE



GESTION DU BRUIT



Programme de suivi

- Deux campagnes de suivis sonores par an durant la phase d'installation puis 2 supplémentaires par an en phase d'opération. Récolte de données pendant 48 heures.
- Points de suivis sur le trajet effectué par le transport de minéral.



Programme de gestion

- Installation d'alarmes sonores à large bande sur les équipements mobiles.
- Entretien adéquat des équipements.
- S'assurer du bon état des silencieux et catalyseurs de la machinerie.
- Programme de sensibilisation des utilisateurs de machinerie aux nuisances sonores potentielles.



Mesure supplémentaire volontaires

- Communications bisannuelles des données sonores dans le cadre de cafés citoyens et rencontres du comité de suivi.



PROGRAMMES DU CADRE



GESTION DE L'EAU



Programme de suivi

- Analyses de l'eau en surface et sous-terre.
- Maintient des suivis après la fermeture.

Compte-tenu que l'ensemble des utilisateurs d'eau souterraine se situent à une distance de plus du double de l'aire de l'influence de la fosse et que ceux-ci sont situés à l'amont hydraulique des sources potentielles de contamination, aucun impact n'est appréhendé sur les utilisateurs d'eau souterraine.



Mesures supplémentaires volontaires

- Programme d'évaluation pré-projet des puits sur base volontaire.
- Ateliers d'information sur la gestion des eaux.





PROGRAMMES DU CADRE



COMMUNICATION



Outils de communication

- Comité de suivi
- Page Facebook
- Conseil de quartier
- Site internet
- Mécanisme de traitement des demandes et des préoccupations



Mesures supplémentaires volontaires

- Événements cafés citoyens bisannuels pour traiter des sujets tels que :
 - Résultats des programmes de suivis & gestion.
 - Mise à jour sur le projet minier.
 - Validation du bon fonctionnement des moyens de communication.
 - Partage des préoccupations.
- Publication d'un bulletin d'information annuel.
- Ateliers informatifs sur nos opérations.



CONTACTS



**VOUS AVEZ DES QUESTIONS
OU DES PRÉOCCUPATIONS?**

**PARLEZ-NOUS, NOUS
SOMMES À L'ÉCOUTE**



relations.goldex@agnicoeagle.com



819-874-7822, poste 4103224



abitibi.agnicoeagle.com



Agnico Eagle mine Goldex





AGNICO EAGLE

